

Les règles de bonne conduite pour déposer ses enfants à l'école

La sécurité des enfants aux abords des écoles est l'affaire de tous !



Le stationnement aux abords des écoles représente un danger permanent à Cernay. C'est pourquoi nous vous proposons ce guide de bonne conduite.

→ Ne pas stationner son véhicule de manière anarchique

Un véhicule mal garé peut être très dangereux pour les enfants car :

- les plus petits vont devoir se faufiler entre les véhicules,
- ils ne verront pas les autres voitures arriver,
- le risque d'accident est très élevé.

→ Ne pas stationner :

- en double-file,
- sur un trottoir,
- sur un passage piéton,
- sur un emplacement réservé aux personnes handicapées.

Ces infractions sont verbalisables et les policiers municipaux peuvent dresser une **amende** pouvant aller **jusqu'à 135€**.



→ Ne stationner sur un arrêt minute que pour un temps d'arrêt très court

Deux cas sont possibles :

- l'enfant descend et le parent reste au volant,
- le parent descend juste pour sécuriser la descente de l'enfant mais reste à proximité de son véhicule.

Il faut penser aussi aux autres parents qui peuvent avoir besoin de ces places. Il est à noter que cette infraction (stationnement prolongé) est également verbalisable.

Particularités des écoles de Cernay

École Les Tilleuls et École Les Géraniums



Pour rappel, le **stationnement est interdit** dans la rue Risler le long des bâtiments 2, 4 et 6. Il n'est **autorisé que pour les ambulances ou les parents venant chercher un enfant en situation de handicap**.

Toutefois, des arrêts-minute sont à votre disposition. Un arrêt-minute est un stationnement temporaire limité à quelques minutes, le temps de déposer ou récupérer un enfant. **Il ne doit en aucun cas être utilisé pour un stationnement plus long.**

Les Policiers Municipaux et les Gendarmes seront présents pour faire appliquer cette règle. Ils se montreront pédagogues et tolérants mais pourront procéder à des **verbalisations**.

Des places de parking sont à votre disposition si vous souhaitez stationner plus longtemps :

- parking de la Porte de Thann,
- parking de l'Espace Grün,
- parking en face de l'école Les Géraniums (en zone bleue),
- parking Rue Sandoz, en face du périscolaire Arc-En-Ciel.

École Saint-Joseph



Les places de stationnement dans la rue Saint-Joseph ne sont pas très nombreuses.

Toutefois, vous pouvez utiliser le parking de la gare, de l'autre côté du Faubourg de Belfort. Il offre un grand nombre de places.

Dans la rue Saint-Joseph, nous vous prions de :

- ne pas vous garer en double file,
- ne pas vous garer devant les entrées de propriété ou de garage,
- ne pas vous arrêter sur le passage piéton de l'école,
- ne pas faire demi-tour dans la rue Saint-Joseph.

Nous vous demandons également d'**accompagner votre enfant jusqu'au portillon de l'école**.

École Les Hirondelles

L'accès à l'école se fait **uniquement à pied**.

Il est donc indispensable de garer son véhicule sur le parking rue de l'Asile et d'emmener son enfant à pied jusqu'au portail où une enseignante l'attendra.



Il est également **strictement interdit de pénétrer avec son véhicule** dans l'allée conduisant au portail de l'école.

École Les Roses



Des places de stationnement sont disponibles rue du Bramont, face au City-stade, à l'arrière du gymnase du Collège Cassin.

Nous vous rappelons qu'il est **dangereux de stationner dans le virage** à proximité de l'école.

École Les Lilas

Quelques places de stationnement sont disponibles devant l'école ainsi qu'autour de la Place du Donon.



Une place de parking est réservée aux ambulances ou mini-bus du périscolaire près de l'entrée de l'école. **Il est donc interdit de stationner, même de manière temporaire.**



→ **Le plan Vigipirate est toujours actif**

Si vous stationnez sur un emplacement interdit, votre véhicule peut être emmené en fourrière pour des raisons de sécurité (ex : évacuation de l'école).



→ **Les bonnes attitudes à adopter :**

- Je ralentis à proximité de l'école.
- Je respecte le sens de circulation.
- Je redouble de vigilance en manœuvrant avec mon véhicule.
- Je stationne aux endroits autorisés.
- Je fais descendre mon enfant côté trottoir.

Bon à savoir :

Le champ de vision d'un enfant est moitié moins large que celui d'un adulte.

4 secondes sont nécessaires à un enfant pour percevoir un véhicule en mouvement.



*la sécurité des enfants
aux abords des écoles
est l'affaire de tous !*

**Règles de
bonne conduite
aux abords des écoles**



Merci !

À CERNAY